

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-441-1933 Concours pour l'admission au stage à l'Ecole coloniale en 1934.

n° 16-441-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 février 1933

Numéro JO
n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro
31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

inséré au Journal officiel la République française du 1er août, le concours prévu par l'article 6 du décret du 10 juillet 1920, pour l'admission au stage à l'école coloniale des adjoints des services Civils et des commis principaux des secrétariats généraux, aura lieu les 3 et 4 avril 1934, dans les conditions fixées par l'arrêté organique du 9 août 1930. Le nombre de places mises au concours est fixé à 20. Les demandes devront être formulées au plus tard le 1er novembre 1933.